

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	19

**Absents ayant donné un pouvoir** : M. Philippe BAUMY à Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL à M. Jacques ABBO, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Monsieur Yann BOUGUENNEC Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

A été nommé secrétaire : Madame Christelle TESSIER,

**Date de la convocation**

17 mai 2024

**Date d'affichage**

17 mai 2024

**Objet de la délibération**

**1 Achat public  
1-1 Marchés Publics  
1-1-1 Délibération qui autorise à signer les contrats**

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2024-026 du 21 mars 2024 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

**2024-039- Choix d'une entreprise pour aménagement RD 921 – tranche n°2**

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2024 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise TPL pour un montant de 263 250 € HT soit 315 900 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric MURA, Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 10/06/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise TPL pour un montant de 263 250 € HT soit 315 900 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

La secrétaire de séance  
Christelle TESSIER



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

